Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260413-26041323-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Arrondissement de La Tour du Pin

Canton de Bourgoin-Jallieu

Nombre de membres : 19
En exercice : 19
Présents : 19

Pouvoirs :

Absent(es)ou excusés :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Objet

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

République Française

COMMUNE D'EYDOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 26/04.13/23

Séance du 13 avril 2026
Compte-rendu affiché le 20 avril 2026
Convocation du Conseil Municipal le 08 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Maire : FROMENTOUX Cyril

Secrétaire de séance : GIRARD Sophie

Membres présents : FROMENTOUX Cyril, GIRARD Sophie, BUTTIN Gérard, CUSIN Cécile, JOLY Bernard, VACHER Florence, COUTURIER Alban, MORIN Elodie, GIRARD Tanguy, DOLEAN Laurence, BARRAL Simon, GAYAT Nathalie, MICHON Davy, VALLIN Coralie, PERRIN Fabien, SIGAUD Monique, VIGNERON Arnaud, MENTIGAZZI Christelle, BADIN-GIROUD Jérôme,

Vu les délibérations d'installation du conseil municipal et l'élection du Maire en date du 20 mars 2026,

Vu le Code Général des Impôts.

Monsieur le Maire rappel à l'assemblée,

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.), une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) doit être instituée dans chaque commune.

Si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants, cette commission est composée :
- du Maire en président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires,
- de 6 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérante de la commune.
Cette sélection est réalisée à partir d'une liste de contribuable, au nombre de 24 membres proposés sur délibération du conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires (conformément au 3eme alinéa du 1 de l'article 1650 du C.G.I. :
- être âgés de 18 ans,
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260413-26041323-DE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

D'établir une liste de 24 contribuables parmi lesquels le directeur régional/départemental des finances publiques pourra désigner 12 commissaires pour constituer les membres de la C.C.I.D.

STATUT	CIVILITE	NOM	PRENOM
Président	M.	FROMENTOUX	Cyril
Titulaires / Suppléants	Mme	JANIN ep PELLET	Valérie
	Mr	BUTTIN	Gérard
	Mr	JOLY	Bernard
	Mr	FERLET	Dominique
	Mr	FAURE	Jean-Luc
	Mme	MARTINET ep MOREL	Colette
	Mr	GAYAT	Gérard
	Mme	PELLET	Michèle
	Mr	DURAND	Frédéric
	Mme	CHARRETON ep DOUCELIN	Nathalie
	Mr	PRIEUR-DREVON	Valérie
	Mme	GUILLAUD ep BERGER	Chantal
	Mme	LAURENCIN ep BOUTEILLER	Jacqueline
	Mme	GUILLAUD ep BALLY	Liliane
	Mr	BERGER	Alain
	Mr	ORJOLLET	Patrice
	Mme	SOUMAILLE	Claudie
	Mr	DIOUX	Vincent
	Mr	JOLY	Florian
	Mr	DECHENAUD	Bertrand
	Mme	PELLERIN ep VEUILLET	Hélène
	Mr	MARTIN	David
	Mr	BARRAL	Simon
	Mr	PERRIN	Fabien

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- **D'APPROUVER,** la liste ci-dessus de 24 contribuables soumis pour nomination de 12 commissaires par le directeur régional/départemental des finances publiques pour constituer les membres de la Commission Communale des Impôts Directs,

- **D'AUTORISER,** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Cyril FROMENTOUX
Le Maire,

Rendu exécutoire après envoi
en sous-préfecture le 14 avril 2026

MAIRIE CLOSE-BADINIERES (Isère)